

Paris, le 12 mai 2015

La banque à distance : 10 réflexes essentiels de sécurité

Consultation des comptes, virements, demande d'informations... l'usage des services en ligne est aujourd'hui entré dans les habitudes des Français. Selon le baromètre Image des banques et pratique bancaire des Français 2014, l'usage principal d'Internet reste la consultation des comptes (70%) et les achats en ligne (62%). 80% des utilisateurs jugent la connexion à leur banque en ligne sécurisée. Pour autant, les avantages de ces services, pratiques et rapides, ne doivent pas faire oublier les risques inhérents aux nouvelles technologies alors que les pirates informatiques ne cessent de renouveler leurs modes opératoires.

C'est pourquoi le programme d'éducation financière de la Fédération bancaire française (FBF) « Les clés de la banque » publie le guide « Banque à distance - 10 réflexes sécurité ». Elaboré avec la Police Judiciaire, ce nouveau guide donne des préconisations précises et concrètes. La première de toutes est de se tenir informé auprès de sa banque des dispositifs de sécurité, ainsi que des alertes et mises en garde régulièrement publiées sur son site internet.

Un client ne doit jamais révéler ses codes d'accès et doit réserver un mot de passe, unique, pour la seule banque à distance. Il ne faut jamais se connecter à un site (banque, e-commerce, CAF, impôts, etc.) à partir d'un courrier électronique mais toujours taper soi-même l'adresse du site. De nombreux messages « spams » comportent en effet des tentatives de « phishing » : ils renvoient en réalité vers un faux site destiné à récupérer les données personnelles et bancaires d'un maximum d'internautes.

.../...

Quel que soit le matériel utilisé (ordinateur, tablette ou téléphone portable), celui-ci doit avoir un anti-virus efficace et à jour. Les ordinateurs et les réseaux Wi-Fi publics ne doivent pas servir à se connecter à sa banque à distance. En cas d'activité suspecte sur son téléphone portable, il est recommandé d'en informer au plus vite sa banque voire son opérateur téléphonique.

Enfin, dans tous les cas :

- ne jamais répondre à un message électronique suspect ;
- en cas de doute ou d'anomalie, contacter rapidement sa banque aux coordonnées habituelles ;
- consulter régulièrement son compte bancaire pour détecter un éventuel incident ;
- s'assurer que la banque dispose de coordonnées à jour pour pouvoir être contacté rapidement si besoin.

Ce quatrième numéro s'inscrit dans la collection de mini-guides sur la sécurité bancaire, téléchargeable gratuitement sur le site www.lesclesdelabanque.com (espace particuliers). Ce site de la FBF a pour objectif principal de permettre à chacun de mieux comprendre la banque et ses mécanismes pour maîtriser la gestion de son argent au quotidien en toute sécurité. Ce programme pédagogique contribue ainsi à la prévention des difficultés et à l'amélioration de la relation entre les consommateurs et leur banque.

Contact - service de presse « Les clés de la banque »

Tél : 01 48 00 50 08 – e-mail : presse@lesclesdelabanque.com